

Pétition Chasseron - Creux-du-Van : Recherche d'un succès pour masquer les récents échecs des opposants éoliens, comme le verdict du Tribunal administratif de Soleure

Aujourd'hui, la pétition « Sauvons le Chasseron et le Creux-du-Van de l'industrialisation éolienne » a été déposée dans des communes vaudoises et auprès Grand Conseil Vaudois. L'instrument de la pétition a permis aux initiants de récolter facilement des signatures, sans avoir à mener de débats avec les populations locales soutenant les projets. Avec les démarches démocratiques usuelles, les opposants subissent des revers bien plus coûteux, tels la semaine passée, où BirdLife a reçu une facture salée du tribunal administratif de Soleure au sujet du parc éolien de Granges.

Neuchâtel et Vaud ont déjà protégé le Creux-du-Van et le Chasseron

Les opposants à l'éolien ont joué de l'image forte tant du Creux-du-Van que du Chasseron : dans leur pétition, ils citent les trois parcs éoliens vaudois de Grandsonnaz, Grandevent et Provence, dont le plus proche est à environ 5500 mètres à vol d'oiseau du Creux-du-Van. Les autorités neuchâteloises et vaudoises se sont en effet coordonnées en 2010 déjà, afin de convenir d'une distance permettant de préserver le site. Ainsi, la vue emblématique du Creux-du-Van, utilisée sur l'affiche de la pétition, est d'ores et déjà préservée malgré les implantations prévues. Quant au Chasseron, des éoliennes ont été supprimées volontairement afin de préserver la vue depuis son sommet.

Ni les communes de Fiez, Bulet, Grandevent, Fontaines-sur-Grandson, Mauborget, Tévenon, Provence, Bonvillars et Concise, ni le Canton de Vaud ne sont tenus de prendre des mesures. Ils doivent simplement accuser réception de cette pétition, par ailleurs signée de personnes originaires de Suisse et d'ailleurs.

Le tribunal administratif rejette la plainte de BirdLife

En revanche, les opposants se gardent bien de communiquer sur le dernier verdict du tribunal administratif de Soleure, qui a rejeté la plainte déposée par BirdLife et l'association soleuroise de protection des oiseaux contre le projet de parc éolien de la montagne de Granges. Les associations devront désormais payer les frais de procédure devant le Tribunal administratif à hauteur de CHF 5000.- et verser une indemnité de CHF 30'000.- aux Städtische Werke Grenchen (SWG), en charge de la gestion du projet. Avec la pétition « Sauvons le Chasseron et le Creux-du-Van de l'industrialisation éolienne », les initiants passent par-dessus les choix des populations locales.

Dans son jugement de 42 pages, le tribunal est arrivé à la conclusion que les intérêts de la conservation des oiseaux et des chauves-souris avaient été correctement pris en compte par le projet au travers de différentes mesures, ce que BirdLife mettait en doute. En ce qui concerne la rentabilité de l'installation, également remise en cause, les juges sont d'accord avec le gouvernement que la construction de l'installation présente toujours un intérêt public même si les temps d'exploitation sont réduits pour des raisons de protection des oiseaux.

Du courant pour l'hiver

Le courant éolien est l'un des piliers majeurs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération : les éoliennes produisent deux tiers de leur courant pendant la saison hivernale, au moment où les énergies solaire et hydraulique sont à leur plus faible niveau annuel de production et où la demande d'électricité atteint son pic.

Complément d'information :

Isabelle Chevalley, présidente de Suisse Eole 079 627 92 30

Lionel Perret, responsable du Centre Info Romandie Suisse Eole, 032 933 88 66 ou 078 739 80 01

À propos de Suisse Eole

L'énergie éolienne suisse va devenir le pilier d'un approvisionnement en électricité basé sur les énergies renouvelables : Suisse Eole, l'association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse, évalue le potentiel de l'énergie éolienne à 10% de la consommation actuelle d'électricité, sous réserve que la Confédération, les cantons, les communes et la population travaillent main dans la main à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Le développement de l'énergie éolienne va de pair avec des critères centraux de développement durable et prend en compte les zones protégées d'importance nationale.

Suisse Eole, l'association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse, a été créée en 1998 et compte actuellement près de 300 membres.

Téléchargement des photos: <http://www.suisse-eole.ch/de/medien/mediathek>

Informations générales complémentaires: <http://www.suisse-eole.ch>